



Marché public de maîtrise d'œuvre

(L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016)

Procédure adaptée

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un
prototype de cuvelage écologique (canal
d'arrosage)

Acte d'engagement
(AE)

v.12082020

OBJET DU MARCHE

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un prototype de cuvelage écologique sur les canaux d'arrosage de Dorres et Ansanères (66)

MAITRE D'OUVRAGE :

Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

désigné dans le présent marché par le terme « le Maître d'Ouvrage ».

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Madame la Présidente du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

MODE DE PASSATION :

Marché passé en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

PERSONNE HABILITEE A DONNER DES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 80 ET SUIVANTS DU CODE DES MARCHES PUBLICS :

Madame la Présidente du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Comptable public (Trésor Public de Prades)

CONTENU DE LA MISSION :

Le titulaire se verra confier les éléments de missions de Maîtrise d'Œuvre normalisés suivants :

Etudes d'avant-projet (AVP/APD/APS) et de projet (PRO) ; Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ; Visa des études d'exécution (EXE) ; Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ; Assistance lors des opérations de réception (AOR).

Le titulaire devra également procéder au suivi et au bilan des matériaux installés sur une période permettant d'en vérifier l'efficacité.

• **Contractant (si le titulaire est une personne physique)**

Je, contractant unique soussigné, désigné dans le marché sous le nom de « maître d'œuvre »,

M.....agissant en mon nom personnel,

domicilié à

.....

et immatriculé à

sous le n°

- après avoir pris connaissance du cahier des charges composé du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ainsi que du présent Acte d'Engagement (AE),
- après avoir produit la (les) déclaration(s) et documents prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics, et, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des charges et les documents visés ci-dessus et particulièrement dans le CCAP :

- à exécuter les missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du maître d'ouvrage désigné ci-dessus aux conditions ci-après définies qui constituent l'offre.
- à répercuter intégralement les obligations de production de déclaration et documents visés ci-dessus à mes sous-traitants et à reprendre dans les contrats de sous-traitance les clauses du CCAP ; ces dispositions conditionnant l'agrément des sous-traitants.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans les **120 jours** à compter de la date limite fixée par le règlement de consultation pour la remise des offres.

• **Contractant (si le titulaire est une entreprise ou un groupement conjoint)**

JE/NOUS soussigné(s), cotraitant(s), engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, conjoints désignées dans le marché sous le nom « maître d'œuvre »,

• **cocontractant**

M

agissant en qualité de

au nom et pour le compte de la société

en vertu des pouvoirs qui m'ont été confiés par

en date du

ayant son siège social à

immatriculée à

sous le n°.....

engageant ainsi la personnes physique ou morale ci-avant, groupée, et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté

par

dûment mandaté à cet effet,

Le cocontractant (personne physique et/ou morale) est intégré dans le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est

Ce mandataire est solidaire des autres cotraitants.

- après avoir pris connaissance du cahier des charges composé du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ainsi que du présent Acte d'Engagement (AE),
- après avoir produit la (les) déclaration(s) et documents prévus à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016, et, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des charges et les documents visés ci-dessus et particulièrement dans le CCAP:

- à exécuter les missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du maître d'ouvrage désigné ci-dessus aux conditions ci-après définies qui constituent l'offre.
- à répercuter intégralement les obligations de production de déclaration et documents visés ci-dessus à nos sous-traitants et à reprendre dans les contrats de sous-traitance les clauses du CCAP ; ces dispositions conditionnant l'agrément des sous-traitants.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans les 120 jours à compter de la date limite fixée par le règlement de consultation pour la remise des offres.

Objet et étendue de la mission

L'objet de la consultation est de s'attacher les services d'un maître d'œuvre pour développer un avant-projet définitif de cuvelage écologique sur deux sites distincts (canal de Dorres et canal d'Ansanères), suivre les travaux d'installation dudit cuvelage, et d'effectuer un suivi et un bilan des matériaux installés sur une période permettant d'en vérifier l'efficacité.

DOMAINE DE L'OUVRAGE :

INFRASTRUCTURE

DECOMPOSITION DE LA MISSION:

AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.

MISSION COMPLEMENTAIRE :

Suivi des matériaux installés après réception des travaux et bilan

- **Offre de prix**

- **Base de référencement des prix**

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de **remise des offres** (Mois Mo), fixé dans le présent acte d'engagement.

Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération.

Elle comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis au CCAP.

- **Forme du prix**

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre à prix révisable.

La révision est effectuée par application d'un coefficient donné par la formule :

$$C_n = 0.15 + 0.85 I_d/I_o$$

avec :

- I_o : index national d'Ingénierie (ING) publié au mois Mo
 - I_d : index national d'Ingénierie publié au mois de démarrage de la mission.
 - d : mois de démarrage de la mission (date indiquée dans l'ordre de service de démarrage de la mission).

- **Calcul de rémunération**

Les missions de maîtrise d'œuvre telles que définies au CCAP sont **rémunérées proportionnellement** au montant de l'opération

AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.

La partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle est fixée par le Maître d'Ouvrage à chaque ordre de service et est plafonnée au montant Co, sur la base des conditions économiques du mois Mo.

Le coût Co est aussi appelé : «Coût prévisionnel provisoire des travaux».

Le CCAP précise les marges de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux.

La rémunération est ainsi établie sur la base suivante :

Montant des travaux prévisionnels CO = 50 000 € HT

Missions demandées :

AVP - PRO – ACT – VISA – DET – AOR – Suivi et bilan des matériaux installés

Taux de rémunération:.....%

Montant provisoire de rémunération F0 :

- CO * Taux de rémunération (T %) = HT
- TVA 20 %=
- **TOTAL = TTC**

• **Modalités de rémunération : Décomposition de la rémunération proportionnelle**

La répartition par élément de mission est fixée dans le tableau ci-dessous.

| ELEMENT DE MISSION | DECOMPOSITION HONORAIRES % |
|---|-----------------------------------|
| Etude avant-projet (AVP) | |
| Études de Projet (PRO) | |
| Assistance à la passation des marchés (ACT) | |
| Visa des études d'exécution (VISA) | |
| Direction de l'Exécution du contrat de Travaux (DET) | |
| Assistance aux Opérations de Réception (AOR) | |
| Mission complémentaire : Suivi des matériaux installés après réception des travaux et bilan | |
| TOTAL | |

- Sous-traitance

Le titulaire envisage de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes et pour les montants figurant au tableau ci-après :

| Nature de la prestation et sous-traitant concerné | Montant de la prestation | |
|---|--------------------------|--------------|
| | euros H.T. | euros T.T.C. |
| | | |
| | | |
| | | |

En conséquence, le montant maximal de la créance qui pourra être présentée en nantissement ou cédée par le Maître d'œuvre est de€ HT.

Pour le co-traitant :

Les sous-traitants qui devront effectuer les prestations décrites ci-dessus, seront soumis à la procédure normale d'agrément des sous-traitants par le Maître d'Ouvrage, après notification de son marché au titulaire.

- **Délais d'exécution**

Les délais, en semaines, d'établissement des documents d'études, des dossiers particuliers et du dossier des ouvrages exécutés sont décomptés à partir de l'ordre de service spécifique de commencer l'exécution de ces dossiers.

Le Maître d'Ouvrage pourra organiser des réunions de validation intermédiaires.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 24 mois.

Les délais d'exécution des documents d'études pour chaque opération sont les suivants

| ELEMENT DE MISSION | DELAI (EN SEMAINES) |
|--|----------------------------|
| Etudes d'Avant-Projet (AVP) | |
| Etudes de Projet (PRO) <ul style="list-style-type: none">• levé topo mis à disposition | |
| Assistance à la passation de Contrat de Travaux (ACT) <ul style="list-style-type: none">• réalisation du DCE• analyses des offres | |
| Visa des études d'Exécution (VISA) | |
| Assistance lors des opérations de réception (AOR) : <ul style="list-style-type: none">• réalisation du DOE | |
| Mission complémentaire : Suivi des matériaux installés après réception des travaux et bilan <ul style="list-style-type: none">• Suivi matériau• Bilan | |

Le CCAP précise d'autres délais accessoires ainsi que leurs modalités d'application.

- Modalités de règlement

Délai de paiement : selon réglementation

Mode de règlement : le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi:

Au nom de l'entreprise ou du groupement d'entreprises en faisant porter le montant au crédit du

| | |
|---------------------------|----------------|
| Compte ouvert au nom de : | |
| Sous le numéro : | Clé RIB : |
| Banque | |
| Code Banque : | Code guichet : |

- **Déclaration du contractant**

Les prestataires soussignés affirment, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à leurs torts exclusifs, être à jour des obligations, déclarations et attestations découlant de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les déclarations et attestations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément

| |
|---|
| <p>Fait en un seul original</p> <p>A le</p> |
| <p>Mention(s) manuscrite(s)</p> <p><i>"Lu et approuvé"</i></p> <p>Signatures des prestataires</p> |

- **Acceptation de l'offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement et le marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus

A Olette, le

Le Pouvoir Adjudicateur,

Agissant en cette qualité en vertu de la décision/délibération n° en date du

NANTISSEMENT

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consentie conformément aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du code monétaire et financier,

Pour la partie des prestations devant être exécutés par l'entreprise

ayant son siège social à

A Olette, le

Le maitre d'ouvrage, pouvoir adjudicateur



Parc del Pirineu català

Adresse : La Bastide l'Olette, 66360 Olette

Contact : Romain MOULIRA

Téléphone : 04.97.04.97.60

Courriel. : romain.moulira@pnrpc.fr